



Urgent besoin d'un renseignement

Par **ryann**, le **24/07/2010** à **11:56**

Bonjour,

alors voila je vous explique mon histoire sa c'est passe mercredi soir au mc drive du mcdonalds .

je suis passer devant une personne qui etait stationnez devant le mc drive, et la il commence a s'exiter au volant il me cole au pare choc , klaxonne , accellere,.

je paye ma commande , je vais au second guichet pour prendre ma commande et la il me rentre dedans, je vais le voir pour lui expliquer de se calmer et je remonte dans ma voiture. suite a ses propos comme qu'oi j'avais une veille voiture et qu'il avait tout les droits de me rentrer dedans, je mis la marche arriere et je lui rentras dedans .

il sort de sa voiture en courant et rentre dans ma voiture et me mets un coups de poings , je ne me laisse pas faire avec mes deux amis et je me suis mis a taper le conducteur du vehicules et mes 2 amies se mette a taper le passager de l'autre voiture qui etait venu pour nous taper .

de la la police arrive vue que nous avons pas de coup au visage et que eux etait bien marquer , ils nous ont mis les menottes et nous ont emmener au commissariat 48 h de garde a vue et ensuite defferrer au depot de bobigny .

le conducteur de l'autre vehicules a eu 11 jours itt , le passager a eu 5 jours itt . notre avocate commis d'office nous a tres bien defendu en soulignant le fait que c'est eu qui avait commencer a nous taper .nous avons de video et des fotos du mcdonalds en montrant tout ce que je viens de vous expliquer . la procureur a demander une grosse peine et prenant comme exemple l'accident qu'il y a eu sur la a13 recemment voila ma question est que mois j'ai recu des coups mais jai des grosse brulures dans le dos si je vais faire constater mes blessures et que je porte plainte est ce que ca peut jouer en ma faveur ou carrement nous enfonce dans notre affaire ? desoler pour les fautes d'hortographe et encore merci a la personne qui arriveras jusque la merci d'avance pour votre reponse